

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2009

- COMPTE RENDU -

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 10 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 2 février 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Quentin BOUCHACOURT, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire

Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire

Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH (à partir du point 2), M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, MM. Philippe POLITO, Guy ARLETTE (à partir du point 1), Mmes Marie-Pierre LE GALL, Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal, pouvoir à Mme CELLARD

Mme Pascale TRIMBACH, conseiller municipal, pouvoir à Mme CROCHETON (jusqu'au point 1 inclus)

M. Marc MEDINA, conseiller municipal, pouvoir à Mme DUSSUD

Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal à Mme MARGHIERI

M. Guy ARLETTE, conseiller municipal, pouvoir à M. EROUKHMANOFF (jusqu'au point 0 inclus)

M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir à Mme ARTHUR

ÉTAIT ABSENTE

Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès verbal du 18 décembre 2009

Le conseil municipal a approuvé le procès verbal du 18 décembre 2008 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 – délégation au profit du maire de certaines attributions du conseil municipal

Sur rapport de M. le Maire, le conseil municipal délègue à M. le Maire toutes les attributions définies dans la délibération.

27 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, MM. Gilles CLERC-RENAUD, Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

FINANCES

2 – Débat d'orientations budgétaires 2009

Conformément à l'article 11 de la Loi du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal a organisé le débat d'orientations budgétaires 2009.

Sur rapport de M. MONTAGNON, adjoint au maire, le conseil municipal a pris acte du débat d'orientations budgétaires 2009 de la commune.

3 – versement d'un acompte de subvention à l'ASM Handball

Sur rapport de Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement d'un acompte de subvention, arrêté à hauteur de 30 % maximum du montant total de la subvention versée à cette association en 2008, soit 19 500 €.

4 – autorisation donnée à M. le Maire de procéder au recensement de la population pour la période 2009-2014

Sur rapport de Florence CROCHETON, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, M. le Maire à procéder au recensement de la population pour la période 2009-2014.

5 – fixation des taux de rémunération des agents recenseurs et du coordonateur communal adjoint pour l'année 2009

Sur rapport de Florence CROCHETON, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la fixation des taux de rémunération des agents recenseurs et du coordonateur communal pour l'année 2009.

6 – avenant n°5 au marché de prestations de nettoyage dans les bâtiments communaux de la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de Annick MARGHIERI, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à signer l'avenant n°5 au marché de prestations de nettoyage dans les bâtiments communaux de la ville de Saint-Mandé pour un montant de 7 921.20 € TTC/an.

7 – autorisation donnée à M. le Maire de lancer l'appel d'offres ouvert relatif à la réalisation de prestations de nettoyage dans les bâtiments municipaux de la ville de Saint-Mandé et de signer le marché

Sur rapport de Jean-Philippe DARNAULT, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, M. le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert relatif à la réalisation de prestations de nettoyage dans les bâtiments municipaux de la ville de Saint-Mandé et de signer le marché.

8 – extension du relais d'assistantes maternelles (RAM)

Sur rapport de Claire PALLIERE, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, M. le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une extension du service par l'ajout d'un mi-temps d'éducateur de jeunes enfants.

9 – demande de subvention au conseil général du Val de Marne pour l'implantation de parcs de stationnement pour les vélos

Sur rapport de Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé M le Maire à solliciter auprès du conseil Général du Val-de-Marne la subvention la plus élevée possible pour l'implantation de parcs de stationnement pour les vélos.

27 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, MM. Gilles CLERC-RENAUD, Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

DECISIONS DU MAIRE

10 - Application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 10h30